

Modalités d'affectation d'enseignants du premier degré

Recrutement d'enseignants du premier degré pour les îles Wallis et Futuna à compter de la rentrée scolaire territoriale de février 2024

NOR : MENH2320274N

→ Note de service du 12-10-2023

MENJ - DGRH B2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs de Wallis-et-Futuna, Mayotte, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; au chef de service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon
Références : décret n° 85-986 du 16 -9-1985 modifié ; décret n° 96-1026 du 26-11-1996 ; décret n° 96-1028 du 27-11-1996

La présente note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants du premier degré à une affectation à Wallis-et-Futuna pour la rentrée scolaire de février 2024. Occuper un poste dans cette collectivité implique de la part des candidates ou candidats un engagement professionnel et une capacité d'adaptation importants. Ils sont donc invités à lire très attentivement la présente note et à consulter le site du vice-rectorat.

I — Conditions de recrutement

Deux postes sont à pourvoir (voir les fiches de postes) :

- Coordonnateur en Ulis
- Conseiller pédagogique ASH

Seuls les personnels enseignants du premier degré titulaires du CAEAA/CAFIMF/ CAFIPEMF peuvent faire acte de candidature.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de l'une de ces collectivités.

II — Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature est téléchargeable à l'adresse : www.education.gouv.fr/SIAT.

III — Transmission des dossiers

Le dossier, une fois édité et complété, est obligatoirement signé par le candidat, puis remis avant le 8 novembre 2023, accompagné des pièces justificatives (dernier arrêté de promotion d'échelon, copie du diplôme d'enseignant spécialisé et autres pièces justificatives listées en annexe II) au supérieur hiérarchique direct, qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur sa manière de servir. **Les avis doivent être motivés (appréciations détaillées)**. Le dossier sera ensuite transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale du département concerné ; celui-ci, après avoir émis également son avis sur la candidature, le transmettra avant le 24 novembre 2023 à l'adresse suivante : rh@ac-wf.wf, avec copie à la DGRH du ministère : morgan.piquet@education.gouv.fr.

Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique de leur dernière affectation.

IV — Procédure de sélection et notification aux candidats retenus

Lors de l'examen des dossiers en groupe de travail, seront d'abord examinées les candidatures des personnels :

- exerçant actuellement des fonctions d'enseignant spécialisé ;
- justifiant d'une stabilité de poste supérieure à deux ans dans leur département de départ.

La candidature des personnels enseignants actuellement en poste à l'étranger, ou réintégré depuis moins de deux ans, ne sera examinée qu'en tant que de besoin.

L'enseignant qui aura été retenu par le groupe de travail recevra une proposition d'affectation accompagnée d'un accusé de réception qu'il devra renvoyer complété au ministère de l'Éducation nationale, bureau DGRH B2-1, 72 rue Régault, 75243 Paris Cedex 13. Cependant, **son affectation étant subordonnée à la reconnaissance de son aptitude médicale à servir en outre-mer par le cabinet médical interministériel**, il recevra, joint à la proposition d'affectation, un dossier contenant un ensemble de documents lui permettant de faire les explorations médicales préalables à l'avis du médecin de prévention. Ce n'est qu'à réception de l'avis favorable émis par le cabinet interministériel sur son aptitude au service en outre-mer que son affectation sera prononcée.

V — Durée de l'affectation

En application des dispositions du [décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996](#), la durée de l'affectation à Wallis-et-Futuna est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement.

VI — Prise en charge des frais de changement de résidence

Le [décret n° 98-844 du 22 septembre 1998](#) modifié subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence à une condition de durée de service au sein de l'éducation nationale **d'au moins cinq années en métropole ou dans le même département d'outre-mer ; le décompte des cinq années de service s'apprécie à l'issue de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent.**

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Boris Melmoux-Eude

Annexe I — Critère de départage des demandes

CRITÈRES	POINTS
Ancienneté générale de service	1 point par année
Ancienneté dans le département	1 point par année avec un plafond à 10 ans
Échelon acquis au 1er septembre 2023	2 points par échelon
Points hors classe Points classe exceptionnelle	24 points
Ancienneté de la demande	5 points par année (à partir de la 2e année) avec un plafond de 25 points
Rapprochement de conjoints	500 points

NB : l'ancienneté dans le département est prise en compte à partir de la date de titularisation. La disponibilité suspend le décompte de l'ancienneté retenue.

Annexe II — Documents et pièces justificatives à joindre au dossier de candidature

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière ;
- le cas échéant, justificatif du précédent séjour en COM.

Pour les demandes d'affectation en rapprochement de conjoints :

- pour les agents mariés (au plus tard le 1er janvier 2023) : copie du livret de famille ;
- pour les agents pacsés : copie du pacte civil de solidarité (Pacs) établi au plus tard le 1er janvier 2023 et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs ;
- pour les concubins avec enfant(s) : copie de l'acte de naissance et de reconnaissance par les deux parents du (des) enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 1er janvier 2023 ;
- attestation de l'activité professionnelle du conjoint, sauf lorsque celui-ci est agent du ministère de l'Éducation nationale, pour lequel il suffit de rappeler le corps et le grade. Cette attestation doit être récente (moins de six mois), préciser le lieu d'exercice et la date de prise de fonctions. Ce peut être un certificat d'exercice délivré par l'employeur, une attestation d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce (artisan ou commerçant), un certificat d'inscription au conseil de l'ordre dont relève le conjoint (profession libérale) ou une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle.

Annexe III — Informations relatives aux postes situés à Wallis-et-Futuna

Vice-rectorat, BP 244, Mata-Utu, 98600 Wallis-et-Futuna ; télécopieur : 00 681 72 20 40

Mél. : vr@ac-wf.wf

Site Internet : <https://www.ac-wf.wf>

À Wallis-et-Futuna, l'année scolaire commence mi-février pour se terminer vers mi-décembre.

Les personnels enseignants et administratifs affectés à Wallis-et-Futuna sont placés auprès du préfet administrateur supérieur du territoire pour exercer sous l'autorité directe de la vice-rectrice. Leur mission s'exerce dans le cadre du

statut du territoire (1961).

L'attention des candidats est appelée sur les conditions climatiques particulières de cette collectivité d'outre-mer (chaleur et forte hygrométrie), sur son éloignement de la métropole (vols longs et coûteux), son enclavement (la desserte aérienne se limitant actuellement à deux vols par semaine en moyenne) et l'extrême petitesse de chacune des deux îles. Compte tenu des caractéristiques de l'environnement local, un bon équilibre psychologique est requis. La consultation vivement recommandée du site Internet du vice-rectorat offre un aperçu utile du système éducatif et des conditions de vie à Wallis-et-Futuna.

Enseigner à Wallis-et-Futuna

Une affectation dans les îles Wallis et Futuna implique de la part des candidats un engagement professionnel et périscolaire important. L'action pédagogique s'inscrit dans le cadre des orientations nationales et en respecte les principes. Néanmoins, une **capacité d'adaptation** à des publics scolaires différents de ceux rencontrés en métropole est requise (pratiques coutumières, difficultés langagières des enfants). Les agents doivent montrer une réelle aptitude à comprendre les traits spécifiques de l'environnement culturel et disposer d'un bon sens relationnel. Il est notamment important de considérer le fait que le wallisien et le futunien sont les langues utilisées dans la vie quotidienne par la population locale.

La scolarisation est possible sur l'île de Wallis jusqu'à la classe de terminale avec un nombre limité de sections et d'options proposées.

Dès qu'ils auront connaissance de leur affectation sur le territoire, les personnels concernés feront connaître la date de leur arrivée par mail au vice-rectorat des îles Wallis et Futuna à l'adresse suivante : rh@ac-wf.wf. Attention, la collectivité d'outre-mer ne comptant qu'une cinquantaine de chambres d'hôtel, des contacts pris depuis la métropole avec des collègues déjà installés peuvent s'avérer utiles, au moins pour l'hébergement des premiers jours. Le vice-rectorat dispose d'une liste de logements offerts à la location qu'il met à disposition des nouveaux arrivants afin de les aider dans leur recherche personnelle.

Conditions sanitaires

Le service de santé de Wallis-et-Futuna est composé de deux hôpitaux (un dans chaque île). Celui de Mata-Utu (Wallis) compte 16 lits de chirurgie, 23 lits de médecine et 14 lits de maternité ; il est relayé par trois dispensaires avec un cabinet dentaire dans chaque district. Il est procédé en cas de besoin à des évacuations sanitaires vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française ou l'Australie. L'hôpital de Futuna compte 21 lits, dont 7 de maternité, et un cabinet dentaire. L'attention des candidats porteurs de pathologies particulières, ou sujets à des traitements spécifiques, est appelée sur les délais de mise en œuvre nécessaires pour certains traitements ou l'absence de disponibilité de certains médicaments particuliers.

D'une manière générale, les conditions sanitaires dans cette collectivité d'outre-mer, très différentes de celles de la métropole, représentent un paramètre important dans la réflexion qui doit être menée par les personnels intéressés par une affectation à Wallis-et-Futuna

Annexe(s)

- ⌵ [Fiche de poste — Coordonnateur ou coordonnatrice d'Ulis dans le second degré](#)
- ⌵ [Fiche de poste — Conseiller ou conseillère pédagogique auprès de la directrice du premier degré / CT ASH](#)
- ⌵ [Dossier de candidature](#)

Fiche de poste — Coordonnateur ou coordonnatrice d'Ulis dans le second degré

Organisme de rattachement : vice-rectorat des îles Wallis et Futuna

Catégorie : A

Poste à pourvoir le : 09/02/2024

Quotité de temps de travail : temps complet

Informations générales

Domaine fonctionnel

Éducation – Animation – Jeunesse

Emploi

Professeur des écoles titulaire du Cappei ou du Capash – parcours « coordonner une unité locale d'inclusion scolaire »

Description du poste

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement du collège de Fiua et de l'autorité fonctionnelle du directeur des enseignements du premier degré (CTASH), le professeur des écoles spécialisé assure son service au sein de cet établissement où est implanté l'Ulis. Ce dispositif scolarise une dizaine d'élèves en situation de handicap qui bénéficient d'une notification de la CTHD, instance territoriale équivalente à la CDAPH. Le fonctionnement de l'Ulis s'inscrit dans les attendus de la circulaire de référence. L'Ulis bénéficie de l'affectation d'un accompagnant humain collectif (AESH - Co).

Principales missions

Concevoir, adapter et mettre en œuvre un emploi du temps individualisé et adapté à chaque élève.

Concevoir un enseignement adapté au bénéfice d'apprentissages assurés à chaque élève au regard de son PPS.

Élaborer avec les équipes pédagogiques et éducatives les projets pédagogiques individuels (PPI).

Participer aux équipes de suivis de la scolarisation (ESS) en lien avec le coordonnateur des ESS du second degré pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun.

Participer aux travaux des instances de concertation et aux réunions où sont étudiées les situations des élèves, notamment avec les partenaires extérieurs.

Conseiller la communauté éducative en qualité de personne ressource.

Conditions particulières d'exercice

Le poste est implanté au collège de Fiua sur l'île de Futuna (à 200 km de l'île de Wallis).

Wallis et Futuna sont deux îles dans lesquelles prévalent culturellement les coutumes locales, que respecte la République.

En conséquence, le système éducatif relève d'une organisation singulière sur le territoire. Le premier degré est entièrement concédé à la mission catholique et compte dix écoles qui accueillent environ

1 400 élèves. La direction de l'enseignement catholique (DEC) est responsable de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement du premier degré. Elle s'engage à mettre en œuvre les objectifs de la loi portant sur l'organisation et la scolarité des élèves et doit par conséquent veiller à une scolarisation inclusive pour tous les enfants d'âge scolaire.

La vice-rectrice est le garant de ce bon fonctionnement. Le service de l'école inclusive du vice-rectorat, qui réunit psychologue, assistant social, médecin et inspecteur, est à ce titre mobilisé pour garantir une scolarisation adaptée aux besoins de chacun et pour accompagner et conseiller la DEC dans l'exercice de ses missions.

Les ressources du vice-rectorat représentent l'essentiel des moyens disponibles afin d'assurer une prévention au bénéfice des enfants et adolescents. Le territoire des îles Wallis et Futuna ne dispose d'aucun établissement ou service social ou médico-social ni de centre d'action médico-sociale précoce.

Profil recherché

Le poste demande à être pourvu par un professeur des écoles spécialisé, titulaire du Cappei ou Capash. La pratique et la maîtrise de l'enseignement spécialisé doivent être acquises. L'exercice maîtrisé en tant que coordonnateur d'Ulis ou en UEE est attendu.

Une expérience professionnelle en milieu scolaire plurilingue et multiculturel est appréciée.

Outre ces compétences professionnelles, une adaptation à des situations singulières, une maîtrise relationnelle et des capacités communicationnelles sont requises.

Procédure

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, de la copie du dernier arrêté de promotion ou de nomination, de la fiche de synthèse issue du portail de l'agent et de la dernière évaluation professionnelle, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, selon les indications suivantes :

- Par voie directe à : rh@ac-wf.wf et à : marc.kiffer@ac-wf.wf
- En copie à la DGRH du ministère : veronique.ataf@education.gouv.fr

Informations complémentaires

L'affectation est prononcée pour un premier séjour de deux années.

L'organisation du service du coordonnateur s'inscrit dans le cadre défini par la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015.

Fiche de poste — Conseiller ou conseillère pédagogique auprès de la directrice du premier degré / CT ASH

Contexte

Missions

Le conseiller pédagogique devra :

- assister la directrice du premier degré / CT ASH et contribuer à la mise en œuvre du projet académique ;
- contribuer à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques ;
- contribuer au suivi des parcours des élèves et plus spécifiquement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- développer les Plans français, mathématiques et langue ;
- assurer le suivi des dossiers qui sont confiés par la directrice du premier degré / CT ASH et en rendre compte régulièrement ;
- contribuer à la conception du plan annuel des formations en lien avec la DEC en tant que de besoin ;
- participer, en représentation de la directrice du premier degré, à des réunions d'équipes éducatives et d'équipes de suivi scolarisation ;
- participer aux évaluations des établissements du second degré ;
- participer aux instances et réunions institutionnelles ;
- participer aux jurys d'examens et concours.

Compétences attendues pour ce poste

Compétences transversales

- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et du travail en équipe ;
- Capacité de réflexion, de synthèse et d'analyse ;
- Force de proposition et savoir rendre compte par des notes de synthèse ;
- Aisance relationnelle ;
- Capacité rédactionnelle, savoir tenir compte des spécificités du territoire ;
- Bonne connaissance du système éducatif, en particulier du premier degré ;
- Bonne compréhension des enjeux des nouveaux dispositifs ;
- Très bonne connaissance des programmes scolaires et des orientations nationales ;
- Bonne maîtrise pédagogique et didactique et capacité à actualiser ses connaissances ;
- Maîtrise des outils numériques ;
- Sens élevé du service public ;
- Pilotage de projets ;
- Sens de l'organisation et de la communication ;
- Grande disponibilité ;
- Loyauté.

Compétences spécifiques

- Bonne connaissance du système éducatif et de son évolution (réformes en cours, etc.) ;
- Bonne connaissance en ASH ;

- Aisance dans la pratique des relations partenariales internes et externes.

Procédures à suivre pour candidater

Informations auprès de :

- Adeline Rouleau, directrice du premier degré / CT ASH : adeline.rouleau@ac-wf.wf;
- Denise Likafia, cheffe du service RH : denise.likafia@ac-wf.wf.

Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à :

- Régine Vigier, vice-rectrice : vr@ac-wf.wf;
- Adeline Rouleau, directrice du premier degré : adeline.rouleau@ac-wf.wf.

Les candidatures doivent parvenir par la voie hiérarchique, dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication du présent avis. Le recrutement sera opéré sur la base d'entretiens qui s'organiseront en distanciel. Le poste est à pourvoir dès que possible.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des enseignants du premier degré
DGRH B2-1

Dossier de candidature pour le poste de

..... (à préciser)

à Wallis-et-Futuna rentrée scolaire de février 2024

<input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M.	
NOM :	
PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE [][][][][][][][][]	LIEU DE NAISSANCE :
NUMEN [][][][][][][][][][][][][][][][][][][]	DÉPARTEMENT OU PAYS :

ADRESSE :	Tél :
CODE POSTAL : [][][][][][]	Fax :
COMMUNE :	E-mail :
PAYS (SI RÉSIDANT À L'ÉTRANGER) :	

⁽¹⁾

<input type="checkbox"/> CÉLIBATAIRE	<input type="checkbox"/> MARIÉ(E)	<input type="checkbox"/> VEUF(VE)	<input type="checkbox"/> DIVORCÉ(E)	<input type="checkbox"/> SEPARÉ(E)	<input type="checkbox"/> VIE MARITALE	<input type="checkbox"/> PACS
--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------

Nombre d'enfants qui accompagneront le candidat :

Niveau scolaire prévu :

⁽¹⁾ Entourer la mention correspondante

CONJOINT OU FUTUR CONJOINT	
NOM :	
PRÉNOM :	
LIEU DE NAISSANCE (DÉPARTEMENT OU PAYS) :	
EST-IL/ELLE DÉJÀ DANS UNE COM ? LEQUEL ? :	
S'AGIT-IL D'UN RAPPROCHEMENT DE CONJOINT : (cocher la case) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

EST-IL/ELLE CANDIDAT(E) POUR UN POSTE DANS UNE COM ? (cocher la case) OUI NON

LE POSTE DOUBLE EST-IL EXIGÉ ? : (cocher la case) OUI NON

CORPS : DISCIPLINE :

SITUATION ADMINISTRATIVE DU CANDIDAT

TITULAIRE DEPUIS LE :

GRADE :

ÉCHELON :

..... : année d'obtention

AUTRE DIPLÔME : : année d'obtention

POSITION DU CANDIDAT (entourer la mention correspondante)

ACTIVITÉ	DÉTACHEMENT	DISPONIBILITÉ	CONGÉ PARENTAL
----------	-------------	---------------	----------------

DÉPARTEMENT DE RATTACHEMENT :

LIEU D'EXERCICE (nom et adresse de l'établissement) :

(si en position d'activité, détachement)

DATE D'ENTRÉE DANS LE DEPARTEMENT

DATE DE RETOUR EN FRANCE APRÈS SÉJOUR DANS LES COM OU DÉTACHEMENT À L'ÉTRANGER

(s'il y a lieu)

Interruption de service : (si oui, nature et dates) :

ÉTATS DES SERVICES

en qualité de non titulaire et de titulaire de l'éducation nationale

CORPS/GRADE	FONCTIONS	CLASSES ENSEIGNÉES	ÉTABLISSEMENTS Ville, pays	PÉRIODES	
				du	au

PIÈCES À JOINDRE

- copie des deux derniers rapports d'inspection ou comptes-rendus de rendez-vous de carrière ;
- copie du dernier arrêté de promotion d'échelon ;
- copie du diplôme d'enseignant spécialisé.
- fiche individuelle de synthèse **fournie par la DSDEN**

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

À....., le

Signature :

AVIS DES AUTORITÉS HIÉRARCHIQUES (NOM ET QUALITÉ DES SIGNATAIRES)

AVIS OBLIGATOIRE DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES SUR LA VALEUR PROFESSIONNELLE ET LA MANIÈRE DE SERVIR
DU CANDIDAT

AVIS MOTIVÉ DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT

AVIS DE L'INSPECTEUR(RICE) D'ACADÉMIE-
DIRECTEUR(RICE) ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Après vérification, je soussigné(e) atteste l'exactitude des
renseignements administratifs fournis par le candidat

À....., le

NOM QUALITÉ

l'inspecteur(rice) d'académie-directeur(rice) académique des
services de l'éducation nationale

SIGNATURE

À....., le